



# ***EVOLUTIONS ET STRUCTURES DES FORCES SPECIALES FRANCAISES.***

**Mémoire de géopolitique  
du chef de bataillon Bruno HELLUY  
dans le cadre du séminaire « Les grands commandements  
américains, russes, français et anglais »**

**Directeur : Général de corps d'armée André RANSON**

**Mars 2006**

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. Evolutions possibles des forces spéciales françaises dans un contexte géopolitique en évolution permanente. GEOPOLHELLUY06.
2. Chef de bataillon Bruno HELLUY (France)
3. 22 mars 2006
4. Division B
5. Mémoire de géopolitique
6. La définition de l'action des forces spéciales doit s'inscrire dans une démarche de transformation permanente pour permettre de maintenir des capacités de réaction face à l'évolution des menaces. L'objectif ne doit pas être de se spécialiser mais bien d'évoluer pour mieux répondre aux besoins politico-militaires qui couvrent l'ensemble du spectre des missions militaires. Pour que l'emploi des FS soit optimal, il faut aussi que les chefs militaires et politiques soient formés à leur emploi et que le COS possède un budget propre qui lui permette de s'équiper et de s'entraîner.
7. Opérations spéciales, opérations psychologiques, menaces asymétriques, opérations basées sur les effets.

# **Evolutions possibles des forces spéciales françaises dans un contexte géopolitique en évolution permanente.**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIÈRE PARTIE : EVOLUTIONS HISTORIQUES ET DEFINITIONS.**

L'histoire

Définitions

La dynamique américaine

Adaptation

### **DEUXIÈME PARTIE: LES FORCES SPECIALES UN OUTIL ADAPTE AUX MENACES MODERNES.**

Les menaces

Moyens : le commandement des opérations spéciales

Missions

### **TROISIEME PARTIE: EVOLUTIONS.**

Interopérabilité

Concept

Autonomie financière et instruction

Ouverture

## **INTRODUCTION**

Depuis quelques années, la réalité du continuum « paix, crise, guerre » est communément admise. L'ensemble des états cherche des moyens de lutte contre les combats révolutionnaires que mènent des fanatiques. Les théories qui conduisent ces hommes et femmes au sacrifice présentent la lutte comme permanente, lutte des classes pour certains ou choc des civilisations pour d'autres. Guerre et paix ne sont que les extrêmes d'une relation conflictuelle permanente. Ces conflits peuvent prendre différentes formes : économique, médiatique, culturelle et parfois militaire.

Dans cet environnement où le risque est polymorphe, la défense doit obligatoirement être globale. Cette notion n'est pas nouvelle mais elle est renforcée aujourd'hui où les ennemis des états occidentaux n'ont pas les moyens nécessaires pour les combattre et utilisent donc prioritairement des moyens détournés.

L'état doit donc posséder des moyens militaires qui permettent de lutter contre l'ensemble de ces menaces indirectes. Ces menaces sont asymétriques et transnationales, il convient donc d'adapter notre outil de défense pour faire face à ces dangers.

Le pouvoir politique dispose pour cela de tout le spectre de l'outil militaire, depuis les services secrets, en particulier le service action de la DGSE<sup>1</sup> jusqu'aux forces armées conventionnelles, soit la grande majorité des militaires, qui n'interviennent que dans des opérations ouvertes pour défendre directement les intérêts de la nation. Mais le cadre législatif de plus en plus flou et la couverture médiatique importante des opérations dites ouvertes rendent ces interventions très sensibles. Ce contexte pousse les décideurs politiques et militaires à qualifier de « spéciales » une grande partie des opérations, marquant ainsi que la frontière entre action ouverte et action clandestine n'est plus aussi marquée et que les troupes en opération sont souvent confrontées à des situations qui demandent des savoir-faire « spéciaux » : persuasion, négociation, guidage aérien ou encadrement de troupes locales...

Pour agir sur l'ensemble des menaces présentes sur un théâtre d'opération moderne, les armées occidentales ont développé des forces dites spéciales pour remplir l'ensemble de ces missions. Elles offrent au commandement stratégique un outil léger et efficace susceptible d'intervenir sur l'ensemble du champ de bataille. Ces forces taillées pour réaliser des

---

<sup>1</sup> Direction générale de la sécurité extérieure.

opérations dites couvertes sont réduites pour préserver leur faculté d'adaptation. Elles doivent aussi être parfaitement intégrées au système de défense global et leur compétence spécifique reconnue par les armées et par les politiques. L'objectif de cette étude est de donner quelques pistes d'évolutions qui pourraient améliorer le fonctionnement des forces spéciales françaises. Les structures actuelles sont adaptées aux missions qui leur sont données aujourd'hui, comme en Afghanistan et en Côte d'Ivoire, mais les changements proposés qui suivent l'évolution des menaces et de l'emploi des armées peuvent être une contribution aux études permanentes que le COS réalise.

**Pour assurer pleinement leur rôle les Forces spéciales doivent avoir une forte capacité d'adaptation et des savoir-faire étendus pour accomplir l'ensemble des opérations spéciales confiées par le commandement stratégique. Ces missions ne peuvent pas être accomplies par des forces conventionnelles pour des raisons opérationnelles politiques ou médiatiques. L'objectif est bien de disposer de forces aux capacités reconnues, capables d'atteindre des objectifs à haute valeur ajoutée. Mais pour que l'emploi des FS soit optimal, il faut que les chefs militaires et politiques soient formés à leur emploi. La définition de l'action des forces spéciales doit ainsi s'inscrire dans une démarche de transformation permanente pour permettre de maintenir des capacités de réaction face à l'évolution des menaces. L'objectif ne doit pas être de se spécialiser à outrance, mais bien d'évoluer pour mieux répondre aux besoins politico-militaires qui couvrent l'ensemble du spectre des missions militaires.**

Ce positionnement relatif, c'est-à-dire évoluant en fonction des missions jugées stratégiques qui leur sont attribuées, mais aussi en fonction de menaces nouvelles voire même d'inflexions politiques, fait *de facto* des forces spéciales un outil directement aux ordres du CEMA.

L'ensemble de ces impératifs qui accompagnent la définition des forces spéciales délimite le champ d'action de ces unités. Il faut donc, tout d'abord, étudier leur histoire et en particulier le concept d'emploi des FS américaines qui font un effort particulier sur les opérations spéciales depuis quinze ans, puis confronter leur mode d'action à la réalité des forces et à la mentalité françaises pour peut-être adopter une partie du paradigme américain, puis enfin réfléchir aux évolutions possibles des forces spéciales afin d'améliorer leur emploi

## **PREMIÈRE PARTIE : EVOLUTIONS HISTORIQUES ET** **DEFINITIONS.**

### **1.1 L'HISTOIRE.**

En 1941, David Stirling jetait les bases du Spécial Air Service et ouvrait ainsi l'histoire moderne des forces spéciales. Ces forces placées à la césure entre forces conventionnelles et services secrets doivent permettre d'assurer la continuité d'action entre l'opératif et le stratégique. Il est intéressant de noter à cet égard que la création des forces spéciales (FS) se fait toujours sous une impulsion politique forte, en général dans des situations désespérées, et pour atteindre des objectifs stratégiques.

Néanmoins ces unités, qui doivent s'intégrer dans les structures rigides des armées modernes (et donc répondre à des critères précis), sont les émanations de pratiques multiséculaires. Il semble ici possible de rapprocher le principe d'emploi des FS avec les distinctions que fait Sun Zi dans «l'art de la guerre» entre « forces régulières » et « forces extraordinaires ». Il prône alors la réflexion avant l'engagement des combats, leur évitement, l'emploi modéré de la force, le bon usage de la ruse et la complémentarité des moyens directs et indirects. Tous ces critères sont repris dans le concept d'emploi des FS actuelles.

La dimension stratégique des missions des FS est alors clairement reconnue, elles doivent être l'outil léger et souple d'emploi dont le commandement peut se servir rapidement.

Comme le souligne François Géré<sup>2</sup>, la guerre froide va faire totalement évoluer l'idée même de conflit. En maintenant une pression psychologique permanente et en considérant que paix et guerre ne sont que des périodes conjoncturelles dans la lutte permanente des classes, les communistes ont instauré un continuum « paix - crise - guerre » ou la lutte est constante et tous les moyens de l'Etat doivent être mis au service de la victoire finale. Dans ce contexte, les FS prennent un relief particulier par leur capacité de prolonger les actions militaires dans des périodes de paix relative et d'agir sur l'ensemble du spectre des missions militaires.

L'Etat peut en gardant le secret initial, agir directement sur l'ennemi quel qu'il soit sans cacher ses intentions et sa volonté. Les forces spéciales sont ainsi un moyen de dissuasion contre certaines menaces asymétriques. Les terroristes ou des entreprises de types

---

<sup>2</sup> GERE François, *La guerre psychologique*, Paris, Economica, 1997.

mafieux savent qu'ils peuvent être frappés directement par des forces militaires. Ces frappes directes évitent de plus une action diplomatique préalable qui peut permettre à l'ennemi d'échapper aux représailles. De ce point de vue les services secrets remplissent le même rôle mais l'ignorance dans laquelle se trouve l'ennemi de l'origine de la frappe, même après coup, diminue l'impact dissuasif sur les autres groupes terroristes.

## **1.2 DEFINITIONS.**

Pour définir le périmètre d'emploi des forces spéciales, il faut bien définir les termes, et notamment distinguer ce qui est du ressort des services secrets et donc par définition « inavouables » et les actions militaires des FS qui bien que secrètes, sont reconnues et assumées par les états.

« Les opérations spéciales sont des opérations militaires menées par le commandement des opérations spéciales et des unités des forces armées spécialement désignées, organisées, entraînées et équipées, appelées forces spéciales, pour atteindre des objectifs militaires ou d'intérêt militaire présentant un caractère stratégique et imposant un contrôle politico-militaire étroit et permanent. Ces actions, qui utilisent des techniques opérationnelles et des modes d'action inhabituels aux forces conventionnelles mais qui n'excluent pas le concours de forces conventionnelles, sont conduites en temps de paix, crise ou guerre, indépendamment des opérations conventionnelles (opérations spéciales autonomes) ou en coordination avec celles-ci (opérations spéciales adaptées).

Ce sont des opérations militaires, ouvertes ou couvertes, mais non clandestines, commandées par le Chef d'état-major des armées (CEMA).

Elles se distinguent des opérations conventionnelles par un cadre espace-temps différent, la nature et la sensibilité de leurs objectifs, des modes opératoires particuliers et la discrétion qui entoure leur préparation et leur exécution. Elles peuvent s'exercer sans aucune notion d'exclusive dans les champs physiques et immatériels.

Les unités des forces spéciales sont des formations organiques des forces armées désignées par le chef d'état-major des armées pour réaliser des capacités particulières nécessaires à la conduite des opérations spéciales. »

Cette définition des forces spéciales extraite du « concept des opérations spéciales » indique clairement leur cadre d'emploi, c'est-à-dire des opérations militaires directement aux

ordres du CEMA. Elles se distinguent ainsi des services secrets qui mènent des opérations clandestines c'est-à-dire des opérations ayant vocation à toujours rester secrètes car la « cible » doit toujours rester dans l'ignorance de ces actions et de ses commanditaires réels. Les FS sont donc bien un outil militaire au service de la politique de défense de la France directement employées par le CEMA dans un souci de réactivité et d'efficacité.

### **1.3. LA DYNAMIQUE AMERICAINE.**

Si il est d'usage de se comparer aux forces armées anglaises, leur conception des FS est totalement différente de celle de la France ce qui limite largement les éléments transposables. Historiquement, les SAS sont à la fois des FS et des services secrets. Ils travaillent indifféremment en civil sous couverture et lors des conflits armés comme forces spéciales. L'exemple anglais peut donc mener à des dérives ; or le concept d'emploi des forces spéciales défini par l'état-major des armées est très clair sur les attributions du COS placé aux ordres du CEMA pour remplir des missions militaires.

D'autre part, l'organisation des armées russes, israéliennes ou sud-africaines qui ont aussi de longues traditions d'emploi de forces spéciales, ne correspond pas non plus à celle de l'armée française, soit par un côté trop conventionnel pour les Russes, soit trop « secret » pour les Israéliens.

En revanche, l'organisation et l'histoire des forces spéciales US, en excluant bien sûr toutes comparaisons chiffrées, peuvent nous permettre de réfléchir sur l'évolution possible des forces françaises.

Suite aux interventions à Panama et à la prise d'otage en Iran, les Etats-Unis ont changé l'organisation du commandement des opérations spéciales avec la création de l'USSOCOM. Ces deux opérations montraient alors le besoin de forces spéciales pour résoudre les crises imprévisibles, mais surtout soulignaient le besoin d'une force interarmées parfaitement intégrée pour éviter des erreurs de coordination et de coopération qui ont conduit au fiasco de l'opération<sup>3</sup> en Iran.

Depuis, l'évolution des forces spéciales américaines est constante et aujourd'hui leur autonomie est totale. Elles ont, en particulier, un commandement unique et un budget autonome. Elles rendent compte directement au secrétaire d'état. Et c'est, de plus, le seul

---

<sup>3</sup> CLANCY Tom, *Special Forces*, New York; Berkley books, 2001.

commandement central qui puisse directement commander des troupes sur les théâtres extérieurs et non pas seulement fournir des moyens aux commandants régionaux normalement chargés de conduire les opérations.

Depuis vingt ans, « l'interarméisation » est de plus en plus réelle alors que la taille et l'histoire des unités qui dépendent de ce commandement tendraient plutôt à limiter la cohésion des troupes. Pourtant les troupes américaines de l'USSOCOM sont aussi variées que leurs homologues françaises. Ceci est en partie dû à une unité d'enseignement à la « John F.Kennedy Special Operation warfare center and school » responsable de la doctrine d'emploi et de son enseignement.

Ensuite, USSOCOM regroupe l'ensemble des compétences utiles aux opérations spéciales. Ces compétences regroupent évidemment les missions « actions » mais aussi les parties opérations psychologiques<sup>4</sup> et civilo-militaires. Même si les relations ne sont pas forcément étroites entre les différentes unités, cette organisation a le mérite de donner une cohérence aux « Operations Other Than War » et de regrouper le corps doctrinal. La coopération des spécialistes des différentes branches de l'USSOCOM au sein du « John F.Kennedy Special Operation warfare center and school » permet aux forces chargées des opérations non conventionnelles d'avoir une cohérence d'emploi et d'utiliser chaque unité à son juste niveau et de façon optimale en les intégrant à la manœuvre d'ensemble.

#### **1.4. COMMENT ADAPTER LES ENSEIGNEMENTS AMERICAINS.**

Si l'exemple américain est toujours difficile à adapter aux réalités et à la culture française, il peut néanmoins servir aux réflexions sur les évolutions françaises.

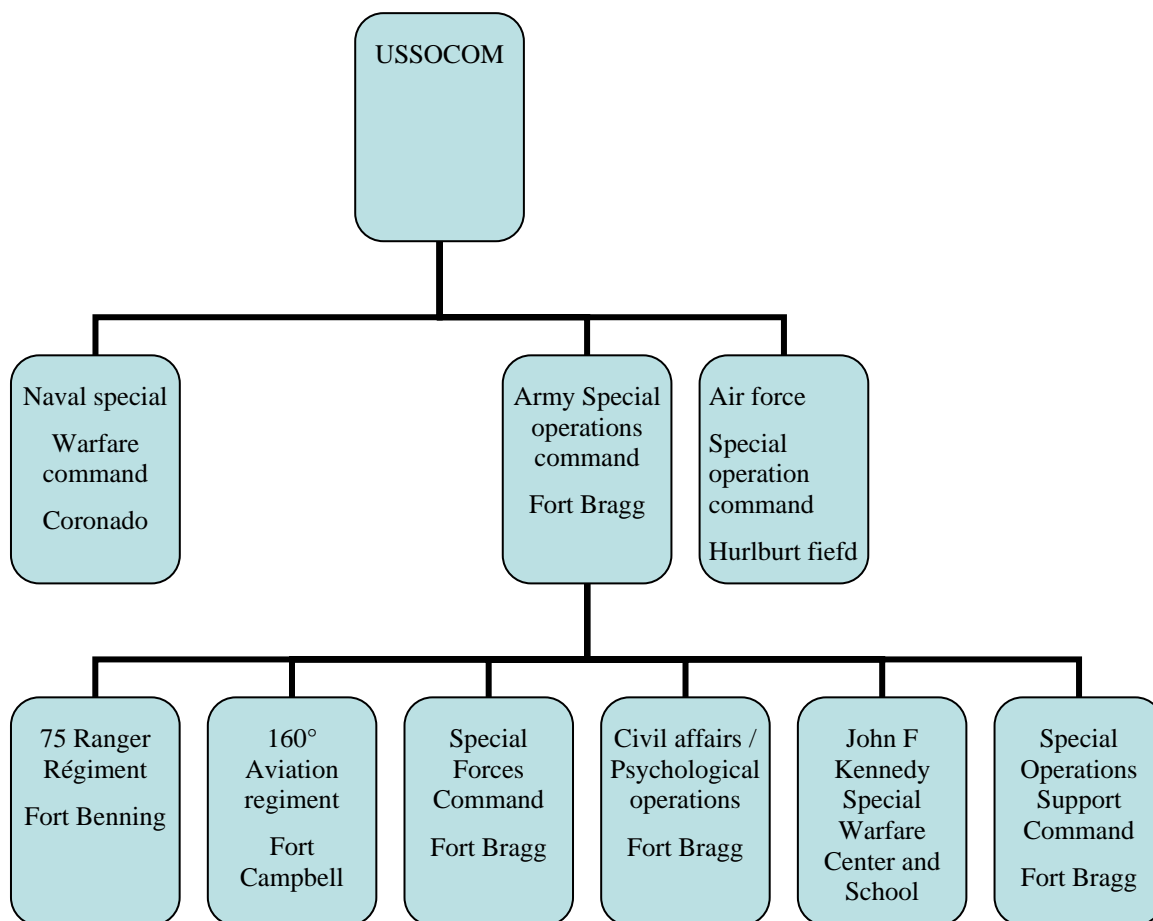
Il serait contreproductif de vouloir créer un COS entièrement autonome, comme nous le verrons par ailleurs, mais la gestion décentralisée des budgets par les armées est parfois problématique pour la cohérence des équipements et de l'entraînement. Ensuite si les opérations spéciales doivent couvrir l'ensemble des missions militaires pour répondre aux exigences politico-militaires, il paraît cependant nécessaire que les objectifs stratégiques de

---

<sup>4</sup> On peut définir le concept de guerre psychologique, de manière sommaire, en disant qu'il s'agit de modifier le rapport des forces à son avantage, non par les armes seules, mais en exerçant une influence sur les esprits. Mais cela est très vaste et inclut les opérations de désinformation, propagande noire, mesures actives, intoxication et subversion.

ces forces soient acceptés par tous. Ceci permet d’optimiser l’emploi de ces forces et de les intégrer dans une stratégie globale.

En France, les forces spéciales, ont été volontairement séparées des missions psychologiques et civilo-militaires pour des raisons historico-politiques, mais un rapprochement doctrinal reste possible. Si l’intégration n’est pas souhaitable pour le CIMIC<sup>5</sup> qui a pris une proportion trop importante dans les opérations actuelles et un emploi très éloigné des opérations spéciales, le cas des opérations psychologiques est plus discutable. Des entraînements et des missions communes, voire un commandement opérationnel commun pour ces deux composantes des opérations spéciales sont autant de pistes à explorer.



L’étude de la structure des forces spéciales de l’armée de terre américaine fait ressortir l’idée centrale qui préside à leur organisation : rassembler l’ensemble des missions qui ne peuvent être remplies directement par les forces conventionnelles.

<sup>5</sup> CIMIC : civil-military cooperation. La fonction du CIMIC est de permettre l’accomplissement de la mission de la force.

En effet, la partie assaut, le « special force command » qui est l'équivalent le plus proche des forces spéciales françaises, le « Psyops » et le « CIMIC » sont bien différenciées et ne se retrouvent que pour la définition des missions et des capacités à offrir au commandement des opérations. Cette organisation permet une unité de d'emploi et une cohérence des capacités militaires américaines.

Tout cela peut servir à améliorer les structures françaises en gardant bien à l'idée que les définitions américaine et française des forces spéciales ne sont pas les mêmes. Elle est beaucoup plus large aux États-Unis où tout ce qui n'est pas endivisionné est spécial.

## **DEUXIEME PARTIE : LES FORCES SPECIALES UN OUTIL** **ADAPTE AUX MENACES MODERNES.**

Les forces spéciales sont par essence évolutives, elles adaptent leurs missions aux dangers actuels, il est donc important de définir ces menaces avant de dresser un tableau des structures et des missions des FS.

### **2.1 LES MENACES**

#### **2.12 Généralités.**

L'évolution générale du monde et certains événements récents ont totalement changé les rapports étatiques. Ainsi, la chute du mur de Berlin et les attentats successifs de New York, Londres et Madrid sont certes au cœur de cette évolution, mais la mondialisation et l'avènement des organisations supra étatiques, couplés à la faiblesse des organisations internationales classiques, sont les principales raisons qui expliquent la menace accrue qui pèse sur les états occidentaux.

Comme le souligne Aymeric Chauprade<sup>6</sup>, l'environnement international est particulièrement instable, marqué par des menaces multiformes et diffuses. Et, si on ne perçoit plus de source de conflit majeur en Europe, des risques de crise perdurent, liés aux désaccords frontaliers, au statut de certaines minorités, aux passions religieuses ou à la présence d'arsenaux militaires importants et mal contrôlés. Hors du continent, l'instabilité de certains Etats, les ambitions de certaines puissances régionales ou les tensions interethniques représentent des risques réels. En outre, de nouvelles menaces hors des rapports interétatiques traditionnels, comme l'activité de mouvements nationalistes, le développement du crime organisé et des trafics, et l'apparition d'un terrorisme non étatique agissant à l'échelle de la planète, amènent à reconsidérer les concepts stratégiques classiques.

Pour répondre à ces dangers asymétriques, les forces conventionnelles n'ont pas à priori la faculté d'adaptation nécessaire aux changements permanents de la menace. Mais

---

<sup>6</sup> CHAUPRADE Aymeric, *Géopolitique constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2003.

surtout, les décideurs français n'osent pas employer la force face à des menaces diffuses et complexes. En effet, même si ces interventions ont l'aval des Nations Unies, il est toujours très difficile de convaincre l'opinion publique qu'une intervention militaire est efficace contre ce genre de danger et qu'elle défend directement nos intérêts.

L'emploi des forces spéciales est en revanche une solution possible. Mais pour cela, il faut non seulement bien définir la menace, mais aussi avoir la volonté d'employer ces moyens. C'est donc bien une démarche politique qui doit être entreprise pour adapter notre outil militaire aux dangers que font peser les organisations transétatiques sur les intérêts français. Une fois la sphère politico-militaire convaincue de l'utilité, et surtout de l'excellence des forces spéciales, les armées peuvent proposer des actions concrètes pour lutter contre la menace asymétrique.

## **2.12 Comment caractériser succinctement ces menaces :**

Les menaces actuelles sont liées à la légitimité de plus en plus contestée des « vieux » états nations. Le système international fondé sur la relation entre états, et leurs armées conventionnelles, peine à trouver une réponse pour contrer les actes des organisations transnationales. Le terrorisme, mais aussi les messages démagogiques de ces organisations sont des dangers constants pour la démocratie. L'emploi à un niveau stratégique des FS, couplé à des actions psychologiques visant à convaincre l'opinion suivant un plan de défense global, peut être une réponse militaire à la crise d'identité des états nations.

Les analystes s'accordent à dire que la menace terroriste n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui et qu'elle est devenue une menace globale, qui a changé de nature, acquérant une dimension stratégique et employant des moyens plus sophistiqués et plus violents.

- **Une menace globale** : elle touche certes les zones de tension du proche et Moyen-Orient, mais n'épargne aucun continent (après New York, elle a touché l'Europe avec Madrid et Londres ces dernières années). Elle est autant intérieure qu'extérieure, rendant intenable le cloisonnement entre les missions de protection interne et les missions de défense nationale, et renvoyant à un concept de sécurité globale. La menace provient de mouvements ou de groupes implantés à l'étranger, mais des filières d'acheminement vers les zones de Jihad, les camps d'entraînement du Moyen-Orient ou d'Asie du Sud-est s'implantent en Europe.

- **Une menace stratégique nouvelle** : le terrorisme global est devenu une menace au niveau stratégique pour la sécurité et la défense de la France et de l'Europe, en raison de l'attractivité idéologique et de la capacité fédératrice qu'ont acquis divers mouvements

contestataires, de l'élévation du niveau des violences infligées (le "gain" potentiel est considéré comme supérieur au coût humain), et de l'extension mondiale des attentats. De plus, ces mouvements prônent une idéologie contestatrice globale des sociétés occidentales. Aujourd'hui, le "jihadisme global", apparu depuis près de dix ans, apparaît comme la principale menace stratégique.

- **Une menace réelle et renforcée** : le risque d'attaques terroristes sur le sol français est réel. La France est un "objectif stratégique de rechange" pour les terroristes puisque des facteurs aggravent la menace qui pèse sur elle : la loi sur les signes religieux, l'intervention en Afghanistan, l'apparition d'une nouvelle génération de radicaux, les projets d'attentats européens du Jordanien Zarkaoui, etc.

- **Des modes opératoires demandant une vigilance croissante** : les jihadistes sont rompus aux technologies plus modernes et s'appuient sur des systèmes de communication et des modes d'organisation de plus en plus complexes. L'attentat à l'explosif reste un mode opératoire privilégié des groupes terroristes, toutefois, les armes de destruction massive (agents biologiques, chimiques, radiologiques) risquent de devenir une part de la stratégie future des mouvements terroristes, et il faut intégrer cette dimension dans la conduite de la lutte antiterroriste<sup>7</sup>.

Il ne s'agit pas de faire un tableau exhaustif des menaces qui pèsent aujourd'hui sur la France mais seulement de faire ressortir deux axes majeurs contre lesquels l'emploi des forces spéciales est une réponse parfaitement appropriée.

### **Organisations transnationales.**

Comme le souligne Aymeric Chauprade<sup>8</sup>, "le crime international est un véritable défi. Ainsi, le commerce de la drogue a des incidences géopolitiques importantes sur l'ensemble du monde. Le commerce illicite de la drogue qui est le fait d'organisations criminelles transnationales (OCT) et de mafias doit être considéré comme une véritable guerre portée d'une part contre la solidité sanitaire, morale et intellectuelle des peuples occidentaux, d'autre part contre la cohésion même des états occidentaux." Cette analyse reprise par ailleurs<sup>9</sup> ne

---

<sup>7</sup> La définition de ces nouvelles menaces est un résumé de l'analyse de la menace terroriste faite dans le « Livre blanc sur la sécurité intérieure dans la lutte contre le terrorisme » approuvé par le premier ministre en mars 2006.

<sup>8</sup> CHAUPRADE Aymeric, *Géopolitique constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2003.

<sup>9</sup> CECILE Jean-Jacques, *Du Golfe au Kosovo: renseignement, action spéciale et nouvel ordre mondial*, Lavauzelle, 2000.

peut qu'inciter à adapter les réponses de la défense française. Or, les moyens policiers sont déjà mobilisés sur les problèmes de sécurité intérieure, et l'intervention dans des états étrangers qui ne disposent pas des forces de police nécessaires ou n'ont pas la volonté de s'opposer aux trafics, est quasiment proscrite. La criminalité transnationale est génératrice d'une puissance financière dont l'ampleur avoisine actuellement les 1000 milliards de dollars. En 1997, l'ONU estimait déjà à 500 milliards de dollars l'économie liée au seul trafic de drogue. Il faut y ajouter la piraterie, la cyber-violence et les trafics divers des armes jusqu'aux êtres humains... La masse financière disponible suffit largement à déstabiliser des états fragiles et à créer des zones grises où les lois internationales sont difficilement applicables. C'est pour lutter ouvertement contre les milices qui dirigent ces trafics et maintiennent sciemment ces états dans une situation précaires que l'emploi des forces spéciales peut évoluer.

### **Terrorisme international.**

L'autre grande menace, souvent liée à la première par le biais des moyens de financement, est le terrorisme. Le terrorisme n'est certes pas un phénomène nouveau. Mais on ne peut néanmoins nier qu'il a, au cours de ces trente dernières années, fait un retour en force. Qu'il joue le rôle d'instrument diplomatique, d'arme asymétrique d'une guerre menée par le faible au fort ou encore de moyen d'expression au service de mouvements extrémistes, il est toujours très présent. Néanmoins depuis la chute du bloc communiste, nous avons assisté à une recomposition du monde terroriste. Et malheureusement, l'emploi des méthodes révolutionnaires communistes par Al Qaida s'accompagne toujours des mêmes conséquences : une permanence de la menace, l'implication de victimes civiles et la recherche initiale d'un impact médiatique important, en général proportionnel à la violence de l'attentat.

Dans la mesure où le terrorisme est désigné comme la menace majeure pour les grandes puissances, la priorité est de le contrer : les moyens mis en œuvre insistent sur le renseignement, pour mieux connaître les réseaux adverses, et sur l'élimination ciblée de leurs membres et de leurs chefs, deux missions qui peuvent être confiées aux forces spéciales.

## **2.2 LE COMMANDEMENT DE OPERATIONS SPECIALES (COS).**

L'emploi des forces spéciales est une réponse pertinente. Elles permettent d'intervenir dans les temps de paix et de crise de façon discrète mais en marquant tout de même l'engagement de la France.

### **2.21 L'organisation du COS.**

Le commandement des opérations spéciales a été institué par l'arrêté du 24 juin 1992 portant création du COS dans le but de fédérer les unités spéciales des différentes armées et de promouvoir leur emploi.

Le commandement des opérations spéciales est un commandement opérationnel interarmées aux ordres directs du chef d'état-major des armées, il n'a donc qu'un minimum de prérogatives organiques.

Défini comme une entité fédérative, le commandement des opérations spéciales est commandé par un officier général conseiller du CEMA pour tout ce qui relève des opérations spéciales. Sur ordre de ce dernier, il peut conduire certaines opérations. Il est de plus responsable de l'organisation et de la conduite d'exercices interarmées. En collaboration avec les états-majors d'armée, et depuis mai 2005 plus directement avec l'EMA, il participe à la définition de la doctrine d'emploi des unités spéciales, ainsi qu'à l'élaboration de leurs directives d'entraînement et d'instruction. Enfin, il planifie et coordonne les échanges et les exercices avec les forces spéciales étrangères.

Le COS est composé d'un état-major et de plusieurs unités de forces spéciales des différentes armées, dites du premier cercle. Ces forces sont :

- pour l'armée de terre, la Brigade des forces spéciales terre (BFST) comprenant, le Premier régiment parachutiste d'infanterie de marine, le Treizième régiment de dragon parachutiste et le Détachement de l'aviation légère de l'armée de terre pour les opérations spéciales ;
- pour l'armée de l'air, le commando parachutiste de l'air n°10, la division des opérations spéciales hélicoptères et la division des opérations spéciales transport ;

- pour la marine, les cinq commandos marine regroupés au sein de la force maritime des fusiliers marins et commando.

Le COS peut également faire appel à des unités dites de deuxième cercle, qui interviennent en renfort ; ce sont le plus souvent les commandos de la 11<sup>o</sup> Brigade parachutiste, le 17<sup>o</sup> régiment de génie parachutiste dans ces spécialités de déminage ou encore les unités du GSIGN<sup>10</sup> lors d'opérations contre le grand banditisme.

Il est intéressant de préciser la composition de l'état-major du COS pour souligner que bien que de taille réduite, une soixantaine de personnes, il est parfaitement autonome, et ne dépend pas des différentes armées. Il est chargé de "planifier, coordonner et conduire à son niveau, les actions menées par des unités des forces armées spécialement organisées et équipées pour atteindre des objectifs militaires et paramilitaires définis par le chef d'état-major des armées, orienter et rationaliser l'entraînement, préciser les doctrines d'emploi, faire acquérir des capacités nouvelles, harmoniser les procédures et les équipements des différentes unités afin de les rendre totalement interopérables"<sup>11</sup>. Cet état-major est un commandement opérationnel sans responsabilités organiques. Ainsi le COS est l'autorité qui définit les missions des forces et attribue les moyens pour les remplir, laissant aux états majors des trois armées la charge de préparer les forces, que ce soit au niveau du recrutement, de l'entraînement, de l'équipement ou de l'entretien. La répartition des tâches entre les différentes composantes de l'armée française est ainsi complexe, mais elle correspond à peu près à la répartition des responsabilités militaires du Président de la République et du Premier Ministre ; le premier est l'employeur, le second responsable de la bonne marche de l'outil militaire. A ceci près que le Premier Ministre est clairement subordonné au Président alors que le COS est subordonné au CEMA et dépend des chefs d'états-majors d'armées pour les problèmes organiques.

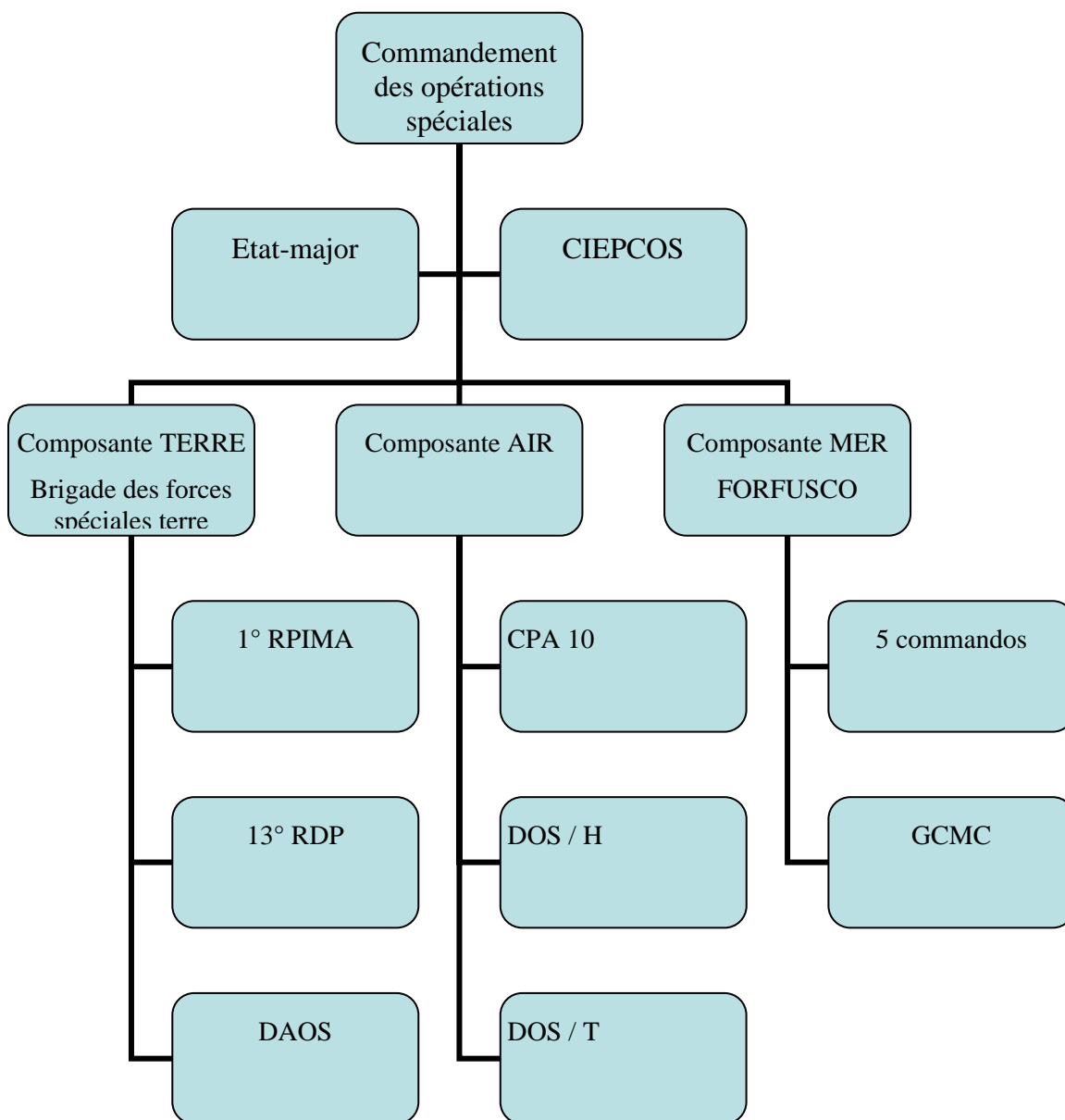
En tant qu'état-major et pour suivre la souplesse d'emploi des FS, le COS ne contient aucune structure figée ; si certaines unités sont en permanence à disposition, il peut également prélever du personnel dans l'ensemble des unités de l'armée française, agissant alors comme structure de commandement ad hoc au même titre que les EMF ou l'EMIA-FE. Ce recours, en particulier aux réservistes, est très fréquent en opérations pour les expertises initiales de théâtre qui nécessitent l'emploi de spécialistes.

---

<sup>10</sup> Groupe de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale.

<sup>11</sup> Discours de Pierre Joxe, ministre de la défense, lors de la création du COS en 1992.

Le COS comprend également la CIEPCOS, Commission interarmées d'étude pratique concernant les opérations spéciales, qui associe des personnels de toutes les unités de forces spéciales et qui a pour objectif l'interopérabilité des équipements, le COS étant chargé de donner toutes les directives et orientations pour uniformiser le matériel des unités. Pour cela, la CIEPCOS dispose d'un budget qui permet d'expérimenter des matériels qui doivent être ensuite financés par les armées.



**2.22 Aux ordres du CEMA pour remplir des missions stratégiques.**

Les opérations spéciales visent des objectifs sensibles ou critiques, parfois avant l'engagement déclaré, dans un environnement toujours médiatisé ; elles requièrent donc un engagement politique.

L'acceptation du risque physique, politique ou militaire, généralement plus élevé que celui des opérations conventionnelles, doit être clairement mesuré. Il s'agit donc de bien évaluer l'enjeu, d'apprécier justement la situation et de rechercher la réversibilité de l'action. Cela impose l'intégration très en amont de la fonction opération spéciale dans le processus décisionnel de niveau politique et politico-militaire, y compris la définition, dès la phase de conception, d'un cadre juridique clair pour les opérations spéciales envisagées, ce qui la distingue une fois de plus des opérations clandestines dévolues aux services secrets.

Ce contact privilégié avec la sphère politique offre au commandement des opérations spéciales des opportunités d'avoir une influence directe sur les choix d'équipement et d'emploi des forces. Le COS doit donc bien définir son périmètre d'action pour être employé à son juste niveau et pas comme une infanterie de choc ou à d'autres missions qui ne lui sont pas spécifiques. Mais, *in fine*, c'est le CEMA qui choisit si une opération sera spéciale ou conventionnelle. En effet suivant le contexte, une même mission peut être donnée à des forces différentes, c'est là que le rôle de conseil du COS est prépondérant. Il doit bien limiter son champ d'action aux opérations visant des objectifs stratégiques.

### **2.23 Peu d'hommes très bien entraînés.**

Les opérations spéciales exigent des unités rompues à des modes d'actions, des techniques et des procédures particulières. Disposant d'équipements spécifiques et bénéficiant d'un entraînement de haut niveau, celles-ci constituent une ressource rare. Les unités des forces spéciales doivent donc être employées à bon escient, et en toute priorité dans des missions que les forces conventionnelles ne peuvent remplir du fait de la nature ou de la sensibilité de leurs objectifs, du cadre dans lequel elles sont menées (opération couverte), des modes d'actions, des techniques et des procédures auxquels elles font appel ou de leur environnement particulier (unités isolées dans un milieu fortement hostile).

Ceci rejoint le cadre d'emploi politique, le nombre des unités dédiées au COS doit rester limité pour garantir la qualité du recrutement et de l'entraînement. Ensuite, le cadre d'emploi de ces unités doit rester volontairement limité à des missions spécifiques qui demandent un entraînement continu. Les unités doivent prévoir des périodes d'entraînement

et réduire les périodes de projection pour garantir l'excellence des résultats. La répartition entre projections et entraînement impose donc des choix au COS, les unités ne peuvent pas remplir l'ensemble des missions décrites dans le paragraphe suivant simultanément sans risque de surchauffe ou de perte de capacités et donc de crédibilité.

De plus la spécialisation importante des unités du COS ne permet pas beaucoup de relèves sur certaines missions très spécifiques comme le CSAR<sup>12</sup> ou les actions sous-marines. Ceci pousse encore une fois à bien définir les actions qui entrent dans le cadre des opérations spéciales.

## **2.24 Technologie.**

La qualité des hommes des forces spéciales et la technicité de leurs missions imposent de disposer de technologies de pointe. Néanmoins, le nombre réduit d'unités et la diversité des missions font que les équipements sont quasiment faits sur mesure, ceci depuis l'habillement jusqu'aux armes en passant par les véhicules et les munitions.

Dans le cadre de leurs attributions organiques, les états-majors d'armée sont chargés de la préparation des unités des forces spéciales selon les modalités fixées dans les directives annuelles des opérations spéciales. Ils participent à tous les travaux concernant les unités des forces spéciales de leur armée.

Néanmoins, pour réaliser les études et définir ses besoins, le COS dispose d'un organisme, la CIEPCOS. Mais une fois les besoins définis, la réalisation et surtout le financement sont à la charge des armées d'appartenance des unités. Si généralement ces équipements ne représentent qu'une infime partie des budgets d'équipement des armées et ne posent donc pas de problèmes majeurs, la négociation est permanente et la tentation est importante de limiter les dotations aux forces spéciales. Généralement, la dotation en équipements des forces spéciales ne pose pas de problème, mais chaque armée souhaite imposer son matériel de dotation ou développer des équipements qui pourraient servir à plus grande échelle et ainsi réduire les coûts. Si ces objectifs sont louables, ils ne sont pas compatibles avec un cahier des charges très précis défini par le COS pour remplir une mission particulière.

---

<sup>12</sup> « Combat search and rescue » spécialité du CPA 10 unité de la composante air du COS.

Il paraît donc utile de doter le COS d'un budget suffisant pour répondre directement à ces besoins propres en équipements spécifiques ; ce modificatif ne changerait pas la dotation financière des forces spéciales mais faciliterait la gestion de l'équipement des FS.

### **2.3 MISSIONS.**

Ce paragraphe présente une liste des missions qui peuvent être confiées aux FS, ces missions sont à peu près identiques dans toutes les armées occidentales et couvrent l'ensemble des opérations spéciales. Il faut bien garder à l'esprit que ces missions sont évolutives en fonction :

- du cadre d'emploi, des technologies employées et des capacités, des forces conventionnelles et des services secrets qui eux aussi évoluent;
- de la menace ;
- du cadre politico militaire.

Enfin, le volume des unités des forces spéciales réduit le nombre des missions réalisables simultanément.

#### **2.31 Reconnaissances spéciales.**

Mission des forces spéciales effectuée dans une zone où ne sont pas déployées nos forces, qui consiste à rechercher le renseignement et à mener des actions destinées à affaiblir les moyens et la volonté de l'adversaire, notamment :

- en préliminaire d'un engagement (ouverture de porte) ;
- sur les arrières et les intervalles (sabotages, propagande, frappes aériennes).

#### **2.32 Soutien aux forces locales**

Mission des FS occidentales qui se déroule dans un cadre qui ne permet pas l'emploi des forces classiques :

- soutien de forces locales (militaires et paramilitaires) dans le cadre de la posture de prévention réactive ;

- soutien, encadrement et coordination de forces locales (militaires, paramilitaires, partisans) dont l'action s'intègre dans l'opération militaire.

### **2.33 Missions de force**

Missions qui s'appuient sur le rapport agressivité/effectifs élevé des FS.

- extraction en milieu hostile (ressortissants, criminels, équipages, etc...) ;
- actions de neutralisation (sabotages, attaque informatique, destruction de centre nerveux d'une organisation, etc.) ;
- manœuvre de couverture de la force, opération de déception, actions dans les espaces de discontinuité ;

### **2.34 Missions d'environnement**

Missions qui ont une forte connotation politico-militaire.

- Renforcement de la protection de nos ressortissants à l'étranger ;
- Négociations, liaisons et contacts avec les factions, dans le cadre d'une opération ou de soutien de la diplomatie préventive ;
- Escorte et protection de personnalités ;
- Missions spéciales centrées sur l'information (action nécessitant un contrôle direct du CEMA dans le cadre d'une opération psychologique ou une OCI).

### **2.33 Missions de renseignement**

Missions remplies par les FS, dans le cadre de la DRM, du COS ou aux ordres d'un commandant de force.

- Rechercher le renseignement au titre des affaires réservées ;
- Renforcer une autorité militaire (attaché de défense, etc.) pour répondre à ses besoins en renseignement ;

- Acquérir du renseignement sur le milieu physique, sur les forces en présence et sur les populations ;
- Rechercher le renseignement de situation et d'objectifs de niveau stratégique et désigner éventuellement des objectifs ;
- Expertise initiale de théâtre ;
- Recueil de renseignement opératif sur zone, sur objectif ou d'environnement.

Le volume limité des forces spéciales impose donc des choix. Il est notamment difficile aujourd'hui d'employer les forces spéciales à la lutte contre le crime organisé. Néanmoins, par définition toutes les hypothèses doivent rester ouvertes, les menaces décrites précédemment étant de plus en plus variées, la vigilance doit être accrue et les réponses adaptées. Il est donc permis de penser que des missions de police sur le territoire national peuvent être envisageables pour les FS. La question se pose particulièrement en cas d'attaque terroriste massive, comme celles qu'a connues la Russie ces dernières années ; les moyens de police et de gendarmerie seraient alors insuffisants.

Une autre évolution des missions des FS est un rapprochement, au moins doctrinal vers des actions environnementales dévolues aux unités ayant des missions qui participent directement à l'atteinte des objectifs stratégiques définis dans les approches comme l'EBO<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> « Effect Based Operations », cette approche des conflits permet d'intégrer l'ensemble des systèmes qui composent le champ de bataille, systèmes Politique Economique Militaire Information Social et Infrastructure.

## **TROISIEME PARTIE : EVOLUTIONS.**

La nouvelle « conflictualité » à laquelle le monde doit faire face est faite de menaces et de risques tout à la fois diffus et fortement imbriqués, et non plus d'un péril majeur et caractérisé aujourd'hui disparu. Aucune des réponses pouvant être apportées par la communauté internationale à ces nouvelles formes de chaos n'est strictement militaire. Si l'emploi de la force dans la gestion des crises est loin d'avoir disparu, l'action militaire est désormais en permanence coordonnée, supportée ou subordonnée à une politique générale, le plus souvent multinationale. L'état final recherché est désormais pluriel et concerne les domaines militaires et non militaires. La gestion des crises appelle ainsi une approche holistique et une coordination harmonieuse des différents instruments de puissance.

Ainsi la gestion des crises doit-elle prendre en compte la totalité du spectre des instruments de pouvoir des Etats : diplomatique, économique, militaire, communication. Assurer une étroite coordination entre les leviers de puissances dans le cadre d'une approche globale devient une nécessité. Il ne s'agit pas de se limiter à la coopération civilo-militaire (CIMIC) mais bien de se placer au niveau de la coordination (CMCO<sup>14</sup>) entre les instruments de puissance, militaires et civils, à tous les niveaux, du stratégique au tactique, afin d'atteindre l'état final recherché. En fonction du contexte et de la complexité de la crise à résoudre, les forces armées seront tour à tour soutenues par ou en soutien des autres instruments de puissance, des organisations non gouvernementales ou des acteurs locaux. De cette coordination dépend le succès de l'entreprise.

C'est bien dans un concept d'opération basé sur les effets que s'intègre l'action des forces spéciales. Elles doivent concourir directement à l'atteinte de l'effet final recherché au niveau stratégique. Une évolution des structures et du concept d'emploi des FS est possible pour améliorer leur emploi. Ces évolutions visent à promouvoir l'intégration des FS dans la manœuvre générale et à suivre l'évolution de la menace.

### **3.1 INTEROPERABILITE**

---

<sup>14</sup> CMCO : civil-military coordination.

L'interopérabilité a pour but de permettre aux différentes unités, par leur équipement, leur entraînement, leurs procédures et leurs modes d'action de pouvoir collaborer sur le terrain lorsqu'elles sont engagées sur le même théâtre d'opérations. Ces préoccupations sont primordiales pour les forces spéciales qui sont amenées à intervenir au sein d'alliances multinationales, en milieu fortement interarmées, en appui des forces conventionnelles. L'exemple des transmissions illustre parfaitement ce problème : un commando marine en opération en Afghanistan avec les Américains, devrait pouvoir joindre : l'état-major de la marine, l'EMA, le COS, les alliés américains et afghans, les troupes françaises présentes sur zone ce qui impose des postes qui peuvent communiquer.

### **3.11 Interopérabilité des équipements.**

Le financement de l'équipement des forces spéciales par les armées d'appartenance est au centre de la problématique. Les systèmes d'armes des différentes armées ne sont pas interopérables au niveau le plus bas. Ce qui s'explique parfaitement, un régiment est rarement en liaison directe avec un bâtiment de la Marine. Mais pour les forces spéciales ces communications sont régulières et il coûte souvent plus cher de modifier des matériels déjà existant que d'en acheter des nouveaux. De plus, outre un prix souvent prohibitif, le développement, le devis, l'expérimentation ou la modernisation de ce genre d'outils demande beaucoup de temps. Or, en raison de la nature de leurs missions les forces spéciales doivent à tout moment disposer du matériel le plus récent ; elles se heurtent donc à des délais irréductibles de fabrication, de marché ou de livraison. De plus le budget du CIEPCOS n'est pas suffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins des forces spéciales et dans tous les cas ne sert à développer qu'un ou deux exemplaires à titre expérimental, la production complète ne pouvant qu'être financée par les armées.

### **3.12 Interopérabilité interarmées.**

Une fois le COS équipé de matériels spécifiques, la technologie employée pose des problèmes d'interopérabilité avec les autres unités de l'armée française. Mais, dans le cadre d'une intervention en appui des forces conventionnelles, la communication doit être possible. Il faut donc, lors des développements des programmes, prévoir une intégration dans un réseau conventionnel. Deux solutions s'offrent alors aux chefs militaires :

- prévoir un volant de postes à fournir aux forces appuyées et entraîner avant les interventions une partie des forces conventionnelles à s'en servir.

- utiliser les mêmes appareils que les autres armées ou développer des « passerelles » qui permettent un travail coopératif.

Les choix ne sont pas innocents car ils dépendent de l'emploi que l'on veut faire des forces spéciales.

### **3.13 Alliés.**

Dernier problème d'interopérabilité, le travail interallié. Les interventions des FS se font aujourd'hui dans un cadre multinational, en particulier avec les Américains. Là aussi, le problème des communications se pose. La difficulté est de plus accrue par l'évolution permanente des moyens américains. Et les Etats-Unis ont clairement signifié que si nous voulions travailler avec eux, il fallait s'en donner les moyens. Il s'agit donc de faire un choix entre essayer de suivre le développement des armées américaines ou maintenir des liens forts avec les unités conventionnelles. La différence étant de plus en plus importante, la capacité de maintenir ces deux options semble difficile à tenir. De plus cet écart grandissant entre les capacités américaines et celle de leurs alliés européens est particulièrement sensible dans un domaine de haute technicité comme les opérations spéciales.

Le choix du matériel à adopter est donc important car il découle directement du choix politique d'emploi des FS. Intégration interarmées accrue, appui direct aux forces conventionnelles ou emploi spécifique au sein d'une coalition. Si l'objectif est de réaliser ces trois options, les moyens attribués actuellement par les armées ne permettent pas d'obtenir un résultat parfaitement satisfaisant.

## **3.2 CONCEPT.**

### **3.21 Le cadre d'emploi.**

Le COS doit élaborer un concept d'emploi des forces spéciales suivant les dimensions définies par l'EMA : « Notre politique de sécurité et de défense implique, pour les forces armées, la capacité à mener des opérations spéciales autonomes ou adaptées dans un cadre

national ou multinational. La France a l'ambition de conduire une opération spéciale nationale et de participer, simultanément, à une opération spéciale multinationale en assumant, le cas échéant, les responsabilités de Nation cadre de la composante mise sur pied. »

Cet objectif est très ambitieux avec les effectifs directement dédiés au Commandement des opérations spéciales. Or, pour des raisons d'efficacité, de coût de formation et de rapport avec l'ensemble des armées une augmentation des effectifs semble difficile. Cette limitation explique, avec la volonté de garder une faculté d'adaptation maximale, la volonté du COS et de l'EMA de ne pas écrire une doctrine d'emploi des forces spéciales et de se limiter à un concept général qui suive l'évolution des menaces.

Néanmoins, si le fait que la doctrine ne soit pas figée est parfaitement justifiable, le concept doit quand même être décliné au niveau opératif, pour donner au chef interarmées ou au décideur politique la possibilité d'employer correctement les FS. Il ne s'agit pas de vouloir employer directement les FS dans des missions précises ou de limiter leur action à des domaines très spécifiques mais bien de définir les capacités réelles des FS et d'offrir le soutien nécessaire au pouvoir dans des crises plus ou moins ouvertes. Il s'agit d'établir un point moyen entre le concept très général et le POPS, Procédures opérations spéciales qui détaille l'ensemble des savoir-faire des forces spéciales.

### **3.21 Pas mieux que les autres mais ailleurs et autrement.**

Dans la définition du concept d'emploi des forces spéciales, les FS sont bien situées au niveau stratégique et permettent directement « l'atteinte de l'état final recherché (EFR) fixé par les autorités politiques, qui impose de disposer de moyens permettant d'atteindre des objectifs de haute valeur, susceptibles de déséquilibrer profondément l'adversaire, de le contraindre à la négociation ou d'apporter un avantage significatif. Les opérations spéciales visent à atteindre de tels objectifs qui peuvent être de nature politique, psychologique, économique ou militaire. »

Cette définition montre que les forces spéciales doivent être employées pour atteindre des objectifs stratégiques ou opératifs, mais ne sont pas un équivalent amélioré des forces conventionnelles qui ont les capacités nécessaires à l'atteinte de l'ensemble des objectifs tactiques. Il s'agit bien d'acteurs dont la mission principale est de trouver les facteurs de rupture dans une bataille. Elles n'ont pas les moyens d'atteindre des objectifs militaires importants mais des objectifs à haute valeur ajoutée. Or comme nous l'avons vu

précédemment les menaces évoluent en permanence et sont de plus en plus éloignées du champ de bataille proprement dit. Les FS ne peuvent pas se limiter à des secteurs qu'elles maîtrisent, surtout si l'évolution des forces conventionnelles leur permet de remplir de telles missions. Elles doivent se spécialiser sur les missions extrêmes c'est à dire celles à la limite des capacités des forces armées et des services secrets.

Ainsi, les missions actions, parfois proches des missions d'infanterie d'assaut, ne devraient être remplies par les FS qu'en cas de situation politique ou stratégique exceptionnelle avec pour objectif de transférer les responsabilités à des forces conventionnelles le plus rapidement possible. D'un autre côté le professionnalisme et la qualité des personnels des forces spéciales doivent les conduire à remplir des missions techniques en milieu hostile. Par exemple les missions de guidage aérien, de renseignement, de mise en œuvre de moyens de guerre électronique ou informatique et bien sûr les actions commandos sur des objectifs stratégiques qui ne sont plus alors la majeure partie des actions des FS.

Mais l'évolution la plus importante pour l'emploi des FS serait paradoxalement un retour en arrière. Dans le cadre des missions de rétablissement de la paix qui constituent la majorité des interventions des armées françaises, et ceci pour plusieurs années, l'objectif est de conquérir la population. Nous retrouvons aujourd'hui les objectifs que fixait le maréchal Lyautey aux armées d'Afrique. Or pour réussir cette action décisive qui fera pencher les cœurs en faveur de la France, il faut utiliser des moyens psychologiques et la communication offensive, en coordination avec des moyens civilo-militaires. Ces missions ne peuvent pas être remplies par les forces conventionnelles, mais leurs objectifs stratégiques doivent être coordonnés avec les opérations spéciales pour atteindre le centre de gravité ennemi et ainsi remplir la mission principale des FS qui est « d'atteindre des objectifs de haute valeur, susceptibles de déséquilibrer profondément l'adversaire, de le contraindre à la négociation ou d'apporter un avantage significatif. » Les forces spéciales ne doivent pas réaliser ces missions directement mais doivent au moins travailler étroitement, comme les Américains, avec les autres services des armées.

### **3.3 AUTONOMIE FINANCIERE ET INSTRUCTION.**

Le COS n'a pas vocation à grossir, il doit garder sa structure actuelle qui correspond, compte tenu du format de l'armée française, au compromis qui lui permet de remplir

l'ensemble des missions qui lui sont dévolues en conservant une capacité d'évolution rapide et d'innovation.

Il reste pourtant des points à améliorer, en particulier pour réduire les problèmes d'interopérabilité et palier à l'absence de doctrine écrite qui ne facilite pas l'intégration des FS dans des opérations importantes.

### **3. 31 Une autonomie financière accrue.**

Tout d'abord dans le cadre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui permet de redéfinir la répartition du budget de la défense en fonction des missions. Il paraît opportun d'augmenter le budget du COS. Ce budget devrait lui permettre de mener une réelle politique d'équipement autonome et ainsi réduire les problèmes d'interopérabilité. Cette politique sera fonction du choix des missions et des engagements définis pour les forces spéciales car il paraît peu probable que le COS soit doté d'un budget suffisant pour couvrir l'ensemble des capacités nécessaires à la conduite des opérations spéciales. Il faut donc choisir, en liaison avec le pouvoir politique, des pôles d'excellence.

Ces choix à court ou moyen terme peuvent permettre de définir un plan d'équipement en matériels spécifiques et uniformiser en partie la dotation des différentes unités du COS pour faciliter la communication interne.

Outre les équipements, ce budget devrait pouvoir couvrir la partie relation internationale. En effet, le COS est responsable devant le CEMA de l'entraînement et en particulier des exercices et des échanges avec les armées étrangères qui pour des unités de ce type très attentives aux évolutions internationales et aux innovations, sont très importants. Or, le budget pour ces entraînements est réparti entre les armées des différentes unités, ce qui complique la tâche du COS qui doit veiller à une cohérence des échanges et des exercices internationaux.

### **3.32 Un effort sur l'instruction collective.**

De plus, ce budget autonome pourrait permettre de faire un effort sur l'instruction collective. En effet, ce sont actuellement les armées qui conduisent cette instruction, le COS passant tous les ans un contrat avec les armées où est spécifié le niveau d'instruction à atteindre par les unités abonnées. Ensuite chaque unité a son propre groupement d'instruction.

Ce système permet de conserver les savoir-faire spécifiques des différentes armées et d'accumuler les expertises sans les pertes inhérentes à l'uniformisation. Si tout est fait pour que les savoir-faire et les procédures soient partagés, le regroupement d'une partie de l'instruction semble être le meilleur moyen pour rapprocher les méthodes des différentes unités des forces spéciales et lutter contre les problèmes d'interopérabilité interne. Ce regroupement n'est pas géographique mais le COS doit veiller à ce que les différents (et très nombreux) stages que suivent les personnels du COS quasiment chaque année soient intégrés dans un cursus de formation général qui rapproche les procédures d'emploi des différentes unités des FS et surtout les intègre dans une manœuvre plus générale.

Cet effort de clarification de l'instruction peut aussi servir à l'entraînement avec des unités des forces conventionnelles pour faciliter la coopération sur le terrain lors d'opérations extérieures. Enfin, une formation des chefs militaires, voire de certains décideurs politiques, est aussi envisageable pour qu'ils intègrent parfaitement les opérations spéciales dans la manœuvre générale, et ainsi d'atteindre par tous les moyens à leur disposition les centres de gravité ennemis. Cette formation à l'emploi des FS pourrait ce faire au CID dans le cadre de l'enseignement opérationnel, ne serait-ce que pour démystifier les opérations spéciales et les intégrer parfaitement à la manœuvre avec des missions réalistes.

La création d'un service interarmées au même titre que la récente création de la Direction interarmées des systèmes d'information (DIRISI) et du Service interarmées du génie (SIG) est en revanche contraire à l'esprit du COS qui doit absolument rester souple et adaptable. De plus, la sélection et le recrutement dans les unités des différentes armées sont indispensables pour maintenir le niveau d'excellence des FS.

### **3.4 OUVERTURE.**

Plusieurs autres chantiers peuvent être abordés, Ils répondent à la nécessité pour les forces spéciales de se préparer à toutes les éventualités.

#### **3.42 Extension vers la lutte contre le crime organisé, liens avec la sécurité intérieure.**

La possibilité d'un emploi des forces spéciales sur le territoire national directement en soutien, ou à la place, du GIGN est aujourd'hui peu probable. En effet, les forces de police

sont parfaitement capables de remplir des missions localisées et l'emploi de la force armée pour des missions de coercition en France est politiquement dangereux pour le gouvernement mais aussi pour les armées. Mais, en suivant le raisonnement développé par Aymeric Chauprade, la séparation entre missions extérieures et missions intérieures devient caduque quand la menace est omniprésente et que la lutte des organisations transnationales prend ses racines dans des pays où parfois des forces conventionnelles sont engagées, mais portent ses attaques principales sur le territoire national. De plus rien n'interdit l'emploi de moyens militaires et en particulier d'opérations spéciales sur le territoire national dans le cadre d'une réquisition. Certes ce n'est pas notre culture, mais l'exemple des prises d'otage en Russie à l'école de Beslan et dans un théâtre moscovite montre la capacité des organisations terroristes à des opérations de grande envergure. La France se doit d'être prête à répondre à ce genre de menaces. Les FS devront alors être employées.

### **3.43 Le poids géopolitique des forces spéciales.**

« La politique de défense de la France se fixe pour objectif la construction d'une défense européenne commune crédible, à la fois bras armé de l'Union Européenne et pilier européen de l'Alliance Atlantique, tout en gardant pour finalité première la protection des intérêts fondamentaux de la Nation. Elle s'inscrit donc dans une perspective internationale et européenne tout en conservant une capacité nationale d'analyse, de décision et d'action nécessaire à la protection de nos intérêts. Conçue de façon globale, elle associe à la défense militaire une dimension civile, économique, sociale et culturelle qui doit être prise en compte par les forces armées. »

Cette définition de la politique de défense globale de la France montre bien le poids géopolitique des FS. Elles sont en effet à la césure entre la nécessité pour la France de s'intégrer de plus en plus dans un système de défense international, en particulier européen, et son besoin de conserver une capacité de décision et de réaction autonome. Les forces spéciales permettent d'agir directement, sans l'intervention de pays tiers, pour atteindre des objectifs stratégiques.

De plus, si les actions psychologiques sont intégrées, les capacités des FS couvrent l'ensemble des dimensions de la défense globale et offrent de réelles opportunités pour remplir nos objectifs de défense.

L'avenir des opérations spéciales est donc toujours dans un emploi stratégique pour remplir des missions visant à protéger directement nos intérêts nationaux, et ceci dans un cadre d'action qui n'est pas forcément celui d'une opération militaire ouverte avec des objectifs uniquement d'ordre militaire.

## **CONCLUSION**

Le contexte géopolitique actuel donne aux forces spéciales une pertinence réelle. Elles ont la taille, les capacités et la réactivité qui permettent de lutter efficacement contre l'ensemble des menaces asymétriques. Elles ont de plus un autre avantage, c'est la confiance actuelle que leur accorde le milieu politique.

Néanmoins, du fait des implications politiques de ses missions, l'évolution du COS est un domaine sensible, et tout changement doit donc être envisagé d'un point de vue autant politique qu'opérationnel. Mais une évolution progressive vers un modèle plus centralisé, déjà à l'origine de la création du COS, est possible.

Pour cela, il faut donner un budget propre au COS qui lui permette non seulement d'expérimenter les matériels dont il a besoin, mais aussi d'équiper ses hommes. Ce budget doit aussi permettre un rapprochement des instructions dispensées dans les armées et assurer l'entraînement des troupes abonnées ainsi que la coopération internationale.

Même si une doctrine d'emploi est exclue, car l'écrire nécessite une stabilité des missions contraire au concept d'emploi des forces spéciales, la création d'un centre « doctrinal » est souhaitable. Sa mission serait d'analyser l'enseignement des différents centres d'instruction pour améliorer la cohérence interarmées et permettre l'utilisation par tous des avancées locales. Ce centre, à l'image de la «John F.Kennedy Special Operation warfare center and school » serait particulièrement utile pour les missions où les opérations spéciales sont intégrées directement à une manœuvre plus large.

La création d'un COS plus autonome est un objectif, mais il a des limites. Les forces dédiées doivent toujours pouvoir drainer des volontaires dans l'ensemble des unités des armées. Les missions très techniques et l'autonomie exigée jusqu'au plus bas échelon de commandement, interdisent un recrutement initial trop important. En effet, la grande part de la plus value des hommes des FS vient de l'expérience acquise dans leur unité précédente.

L'objectif n'est donc pas de gommer les caractéristiques des différentes composantes du COS mais d'améliorer la coopération que les FS doivent entretenir avec l'ensemble des armées pour assurer leur mission. Il s'agit de limiter les conflits internes en augmentant l'autonomie financière et en harmonisant l'emploi pour promouvoir les passerelles avec d'un

coté les autres acteurs impliqués dans les missions d'environnement et de l'autre les forces conventionnelles pour des raisons opérationnelles évidentes, mais aussi pour qu'une meilleure connaissance facilite une future coopération en opération.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- HUSSON Jean-Pierre, *Encyclopédie des forces spéciales du monde tome I et tome II*, Paris, Histoire et Collections, 2000.
- NEILLANDS Robin, *In the combat zone special forces since 1945*, Londres, Orion, 1998.
- MOORE Robin, *Task force dagger*, Macmillan, 2003.
- CLANCY Tom, *Special forces*, New York; Berkley books, 2001.
- MARQUIS Susan L, *Unconventionnal warfare*, Washington, the brookings institution, 1997.
- CHAUPRADE Aymeric, *Géopolitique constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2003.
- GERE François, *La guerre psychologique*, Paris, Economica, 1997.
- CECILE Jean-Jacques, *Du Golfe au Kosovo: renseignement, action spéciale et nouvel ordre mondial*, Lavauzelle, 2000.
- LE PAUTREMAT Pascal, *Forces spéciales, nouveaux conflits, nouveaux guerriers*, Paris; Autrement, 2003.
- RAIDS numéro 153 de février 1999, Le commandement des opérations spéciales.
- CHOLET-MEIRIEU, *La place des forces spéciales dans les armées*; mémoire de DESS Sécurité, Défense et Intelligence économique de l'université Nice Sophia Antipolis
- ### ARTICLES DE REVUES
- DUNLAP Charles j., « Special operations Forces after Kosovo », JFQ, spring/summer 2001.
- BRAGANGA Eric, « The evolution of Special operations Joint Fires », JFQ, spring/summer 2001.
- LAFARGUE Xavier, « Forces spéciales et principe de subsidiarité », *La tribune du CID (n°31)* 2004.
- PINCE, « Les forces spéciales, réponse militaire judicieuse a des exigences nouvelles », *La tribune du CID* 1995.
- REBOUR François, « Comprendre le substrat stratégique des opérations spéciales », mémoire de stratégie CID mars 2000.
- Concept des opérations spéciales PIA - 03.240 N° 917/DEF/EMA/EMP.1/NP du 4 décembre 2004.
- .

**SITES INTERNET**

[/le.cos.free.fr](#)

[www.defense.gouv.fr](#)

[www.cehd.sga.defense.gouv.fr](#)

[www.intelligenceonline.fr](#)

[www.socom.mil](#)

[www.defenselink.mil](#)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>- 2 -</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : EVOLUTIONS HISTORIQUES ET DEFINITIONS</b> .....	<b>- 4 -</b>
<b>1.1 L'HISTOIRE</b> .....	<b>- 4 -</b>
<b>1.2 DEFINITIONS</b> .....	<b>- 5 -</b>
<b>1.3 LA DYNAMIQUE AMERICAINE</b> .....	<b>- 6 -</b>
<b>1.4 COMMENT ADAPTER LES ENSEIGNEMENTS AMERICAINS</b> .....	<b>- 7 -</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : LES FORCES SPECIALES UN OUTIL ADAPTE AUX MENACES MODERNES</b> .....	<b>- 10 -</b>
<b>2.1 LES MENACES</b> .....	<b>- 10 -</b>
<b>2.12 Généralités</b> .....	<b>- 10 -</b>
<b>2.12 Comment caractériser succinctement ces menaces :</b> .....	<b>- 11 -</b>
<b>2.2 LE COMMANDEMENT DE OPERATIONS SPECIALES (COS)</b> .....	<b>- 14 -</b>
<b>2.21 L'organisation du COS</b> .....	<b>- 14 -</b>
<b>2.22 Aux ordres du CEMA pour remplir des missions stratégiques</b> .....	<b>- 16 -</b>
<b>2.23 Peu d'hommes très bien entraînés</b> .....	<b>- 17 -</b>
<b>2.24 Technologie</b> .....	<b>- 18 -</b>
<b>2.3 MISSIONS</b> .....	<b>- 19 -</b>
<b>2.31 Reconnaissances spéciales</b> .....	<b>- 19 -</b>
<b>2.32 Soutien aux forces locales</b> .....	<b>- 19 -</b>
<b>2.33 Missions de force</b> .....	<b>- 20 -</b>
<b>2.34 Missions d'environnement</b> .....	<b>- 20 -</b>
<b>2.33 Missions de renseignement</b> .....	<b>- 20 -</b>
<b>TROISIEME PARTIE : EVOLUTIONS</b> .....	<b>- 22 -</b>
<b>3.1 INTEROPERABILITE</b> .....	<b>- 22 -</b>
<b>3.11 Interopérabilité des équipements</b> .....	<b>- 23 -</b>
<b>3.12 Interopérabilité interarmées</b> .....	<b>- 23 -</b>
<b>3.13 Alliés</b> .....	<b>- 24 -</b>
<b>3.2 CONCEPT</b> .....	<b>- 24 -</b>
<b>3.21 Le cadre d'emploi</b> .....	<b>- 24 -</b>
<b>3.21 Pas mieux que les autres mais ailleurs et autrement</b> .....	<b>- 25 -</b>
<b>3.3 AUTONOMIE FINANCIERE ET INSTRUCTION</b> .....	<b>- 26 -</b>
<b>3.31 Une autonomie financière accrue</b> .....	<b>- 27 -</b>
<b>3.32 Un effort sur l'instruction collective</b> .....	<b>- 27 -</b>
<b>3.4 OUVERTURE</b> .....	<b>- 28 -</b>
<b>3.42 Extension vers la lutte contre le crime organisé, liens avec la sécurité interieure</b> .....	<b>- 28 -</b>
<b>3.43 Le poids géopolitique des forces spéciales</b> .....	<b>- 29 -</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>- 31 -</b>